



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort de France, le 19 mars 2021

Ce jeudi 18 Mars, dans l'émission radio de RCI, la matinale de 7h, Monsieur Garcin Malsa a affirmé des propos mensongers au sujet de ma responsabilité dans l'affaire du chlordécone.

Ces propos volontairement diffamatoires et mensongers sont inacceptables, venant en plus d'un homme public de la Martinique.

Je veux donc rappeler la vérité à ce sujet :

Je ne suis en rien responsable, pas plus que les sociétés du Groupe GBH, des problèmes liés à l'importation de chlordécone.

Monsieur le député Serge Letchimy, Président de la commission d'enquête parlementaire sur l'impact économique, sanitaire et environnemental de l'utilisation du chlordécone l'a d'ailleurs confirmé dans ses récentes déclarations sur sa page Facebook du 9 février 2021.

Le rapport d'enquête parlementaire sur le chlordécone est public et peut être consulté par tous.

Je ne peux que vivement recommander à tous les martiniquais d'en prendre connaissance :

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/docs/RAPPANR5L15B2440-tl.raw>

Comme tous les Martiniquais, je suis extrêmement préoccupé par le problème de la contamination des sols par cette molécule.

Comme tous les Martiniquais, je ne comprends pas que l'action judiciaire entreprise depuis de longues années ne puisse aboutir. Je souhaite que toute la lumière soit faite sur ce sujet.

L'émotion collective qui touche la Martinique est forte et légitime. Je la partage entièrement. Le drame de la chlordécone est une épreuve qui ne doit pas nous diviser mais que nous devons surmonter tous ensemble.

La gravité des déclarations de Monsieur Garcin Malsa me contraint à engager des poursuites judiciaires pour diffamation publique.

Bernard HAYOT